

# Déchets

## Chiffres-clés en 2004

Un habitant de dieppe-Maritime produit en moyenne par an :

**472 kg** d'ordures ménagères

**25 kg** de verre

**23 kg** d'emballages

**5 kg** de journaux/magazines

Zones de déchèteries : **3**

Quantité de déchets produits par habitant par an : **525 kg**

Quantité de déchets produits en 2004 sur l'ensemble du territoire de Dieppe-Maritime : **38 125 tonnes**

Source : Dieppe-Maritime

En 2004, les 16 communes de l'agglomération ont assuré la collecte et le traitement de 25 700 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 1 500 tonnes d'emballages et de journaux/magazines, 1 400 tonnes de verre et 2 500 tonnes d'encombrants. Les autres déchets amenés en déchèteries (tout-venant) et les déchets verts collectés sélectivement représentent chacun 7 000 tonnes. On note une diminution de 3,32% du tonnage entre 2004 et 2005, la collecte en

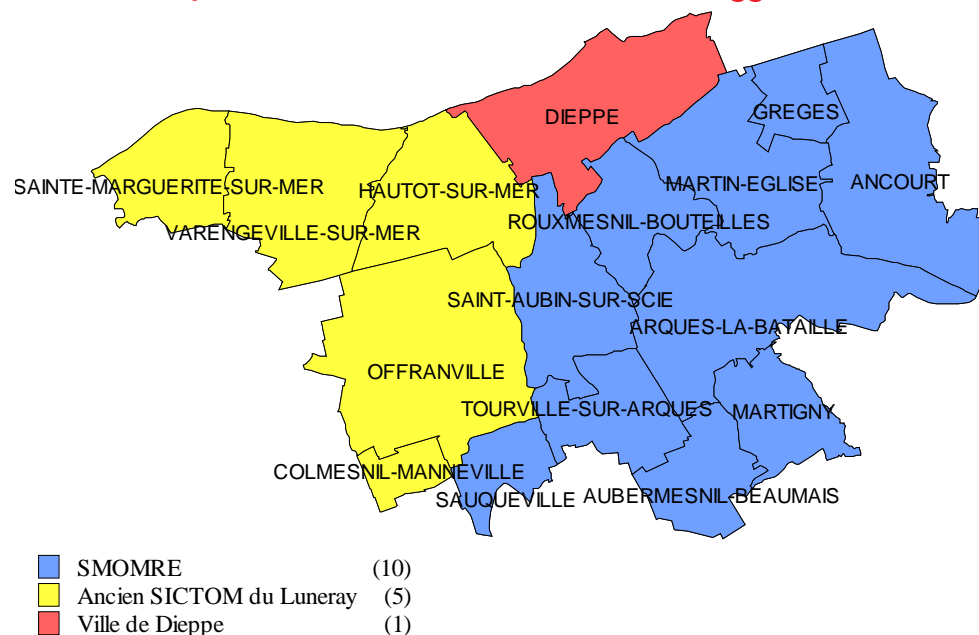
## Politique locale du SMOMRE

Une politique de sensibilisation est faite auprès des habitants pour tenter de favoriser le tri personnel et l'apport volontaire dans les déchèteries. En effet, le SMOMRE (Syndicat Mixte d'Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu) cherche à limiter le dépôt des déchets verts dans les poubelles ménagères car ceux-ci représentent une part importante dans la masse collectée (augmentation de la cotisation des ménages pour le traitement des ordures, manipulation difficile pour les équipes de collecte). Le SMOMRE insiste fortement sur ce point et sur la valorisation qu'on peut faire de ces déchets (compostage, ...) ainsi que sur le recyclage.

colonnes d'apports volontaires a bien augmenté ainsi que la fréquentation des déchèteries.

Les habitants de l'agglomération dieppoise bénéficient d'un service encore contrasté. Le service de collecte des déchets sur le territoire est effectué par trois types de structures : Ville de Dieppe, SMOMRE et les communes autonomes depuis la dissolution du SICTOM du Luneray en 2004. Ces types de structures se différencient par leur organisation intercommunale, leurs modes de gestion et leurs organisations pratiques.

## La compétence déchets sur le territoire de l'agglomération



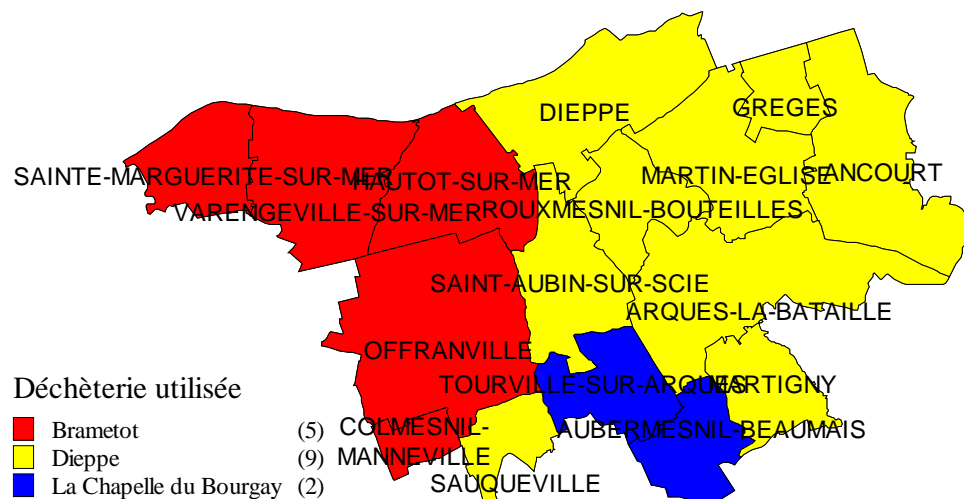
Source : Dieppe-Maritime - Cartographie : AREHN 2006.

## Déchèteries

Une seule déchèterie est présente sur le territoire : celle de Dieppe, qui accueille ses habitants, ceux de Hautot-sur-mer et de huit communes du SMOMRE. Les autres usagers disposent d'un droit d'entrée à la Chapelle du Bourgay ou à Brametot (relativement peu fréquentée car distante de 20 km). Les trois déchèteries prennent les déchets verts, les ferrailles, le papier-carton, les em-

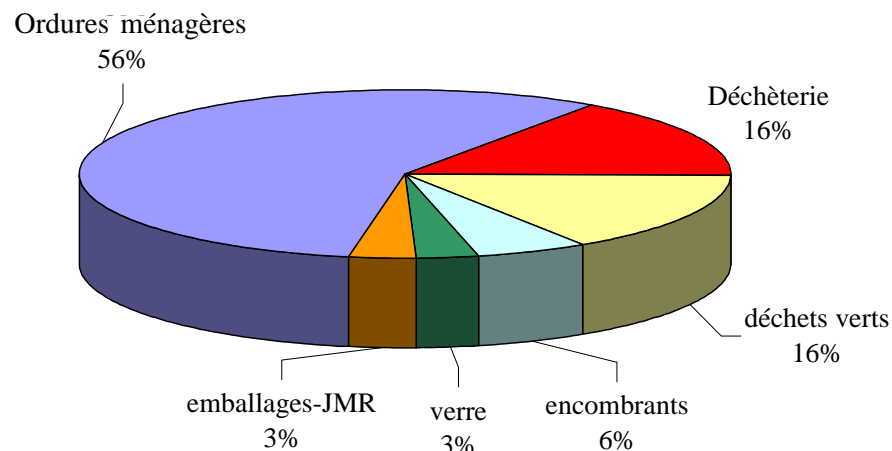
ballages, le verre, les batteries/piles, l'huile de vidange, les gravats, les pneumatiques (excepté La Chapelle du Bourgay), le tout-venant/encombrants et les déchets spéciaux.

### Les zones de déchèteries



Source : étude préalable au transfert de la collecte et/ou traitement des déchets. Dieppe-Maritime. Cartographie : AREHN 2006.

### Répartition du gisement de déchets sur le territoire de Dieppe en 2004



Source : étude préalable au transfert de la collecte et/ou traitement des déchets. Dieppe-Maritime.

### Les modes de collecte des déchets

commune	Fréquence collecte OM par semaine	Collecte sélective des emballages, journaux, magazines	Mode de financement
Ancourt	1 fois	Collecte sélective en PAV	REOM
Arques-la-Bataille	2 fois	Collecte sélective en PAV	TEOM
Aubermesnil-Beaumais	1 fois	Collecte sélective en PAV	REOM
Colmesnil-Manneville	1 fois	Pas de point d'apport volontaire	REOM
Dieppe	hyper centre 14 fois, centre 7 fois, 2 fois ailleurs	Porte à porte pour le centre, sinon collecte sélective en PAV	TEOM
Grèges	1 fois	Collecte sélective en PAV	TEOM
Hautot-sur-Mer	2 fois	Collecte sélective en PAV	TEOM
Martigny	2 fois	Collecte sélective en PAV	REOM
Martin-Eglise	2 fois	Collecte sélective en PAV	REOM
Offranville	Été : 2 fois Hiver : 1 fois	Collecte sélective en PAV	Budget général
Rouxmesnil-Bouteilles	2 fois	Collecte sélective en PAV	TEOM
Saint-Aubin-sur-Scie	2 fois	Collecte sélective en PAV	Budget général
Sainte-Marguerite-sur-Mer	Été : 2 fois Hiver : 1 fois	Collecte sélective en PAV	REOM
Sauqueville	1 fois	Collecte sélective en PAV	TEOM
Tourville-sur-Arques	1 fois	Collecte sélective en PAV	REOM
Varengueville-sur-Mer	Été : 2 fois Hiver : 1 fois	Collecte sélective en PAV	TEOM

Source : Dieppe-Maritime.

PAV : Point d'apport volontaire.

### TEOM et REOM

**Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :** Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des OM.

**Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) :** Les collectivités peuvent substituer la REOM à la TEOM. Elle est décidée par les communes, par les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes qui bénéficient de la compétence concernant la collecte des déchets ménagers. Elle est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères et le redevable est l'utilisateur du service.

## Le gisement de déchets de l'agglomération dieppoise en 2004

Commune	Ord. ménag. résiduel. (OMR)	Emballages	JMR (journaux magazines revues)	Verre	Encombrants	Déchets verts	déchèterie	Total hors OMR	total déchets produits
Dieppe	16393	1224		793	2530	3473	2874	10894	27287
Colmesnil-Manneville	74	-	-	-	-	-	non dispo	0	74
Hautot-sur-Mer	1139	4	28	65	non dispo	-	non dispo	97	1236
Offranville	1994	8	36	102	non dispo	-	non dispo	146	2140
Sainte-Marguerite-sur-Mer	269	1	6	14	non dispo	-	non dispo	21	290
Varengueville-sur-Mer	636	4	11	49	non dispo	-	non dispo	64	700
Ancourt	5199	34	181	354	-	-	45	81	412
Arques-la-Bataille							172	306	1525
Aubermesnil-Beaumais							0	24	245
Grèges							23	62	421
Martigny							42	71	331
Martin-Eglise							140	211	860
Rouxmesnil-Bouteilles							141	236	1102
Saint-Aubin-sur-Scie							68	133	724
Sauqueville							0	19	196
Tourville-sur-Arques							0	57	582
<b>TOTAL</b>	<b>25704</b>	<b>1275</b>	<b>262</b>	<b>1377</b>	<b>2530</b>	<b>3473</b>	<b>3505</b>	<b>12422</b>	<b>38125</b>

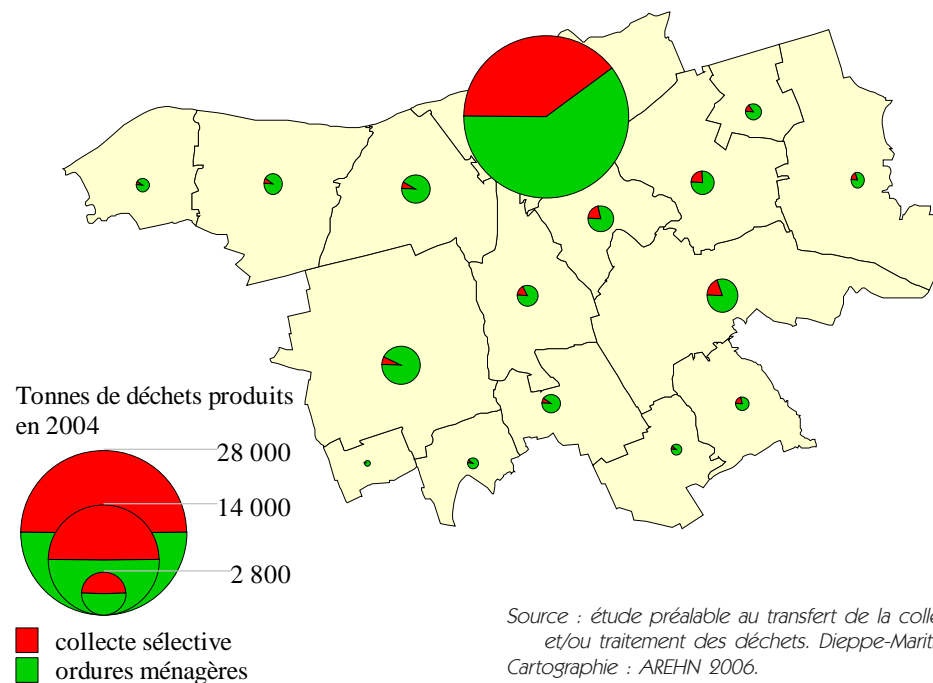
Source : étude préalable au transfert de la collecte et/ou traitement des déchets. Dieppe-Maritime.

Les ordures ménagères représentent 67,4 % de l'ensemble des déchets produits sur l'agglomération. Dieppe représente à elle seule 71 % du gisement total de déchets, et 64 % du gisement des ordures ménagères résiduelles.



Toutes les communes de l'agglomération ne disposent pas encore de bacs de ramassage.

## La production de déchets en 2004



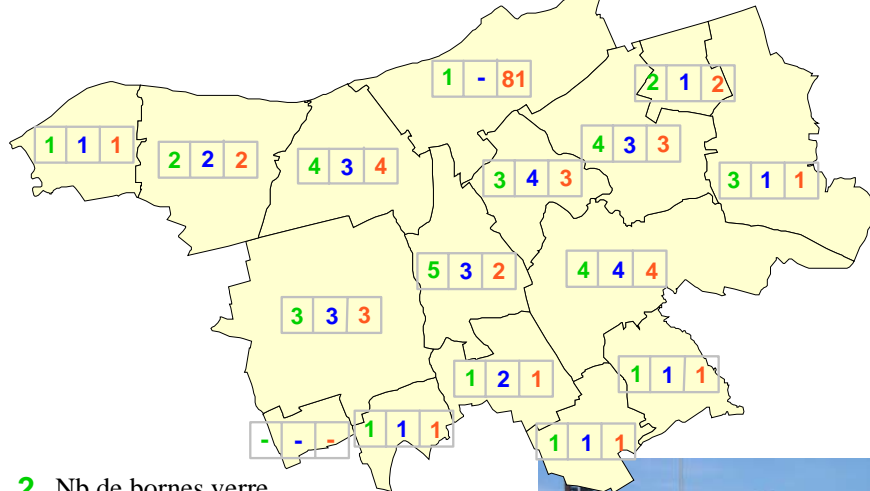
Source : étude préalable au transfert de la collecte et/ou traitement des déchets. Dieppe-Maritime. Cartographie : AREHN 2006.

## Recyclage

Le tri des recyclables est fait par des conteneurs différenciés : verre, emballage, journaux (excepté dans le centre ville de Dieppe pour les emballages et les journaux qui sont ramassés en porte à porte).

Source : étude préalable au transfert de la collecte et/ou traitement des déchets. Dieppe-Maritime - Cartographie : AREHN 2006.

### Les points d'apport volontaire



- 2 Nb de bornes verre
- 1 Nb de bornes JMR
- 4 Nb de bornes emballage

Un point d'apport volontaire pour trier ses déchets.



photo : AREHN

## Coût du service des déchets des ménages et assimilés

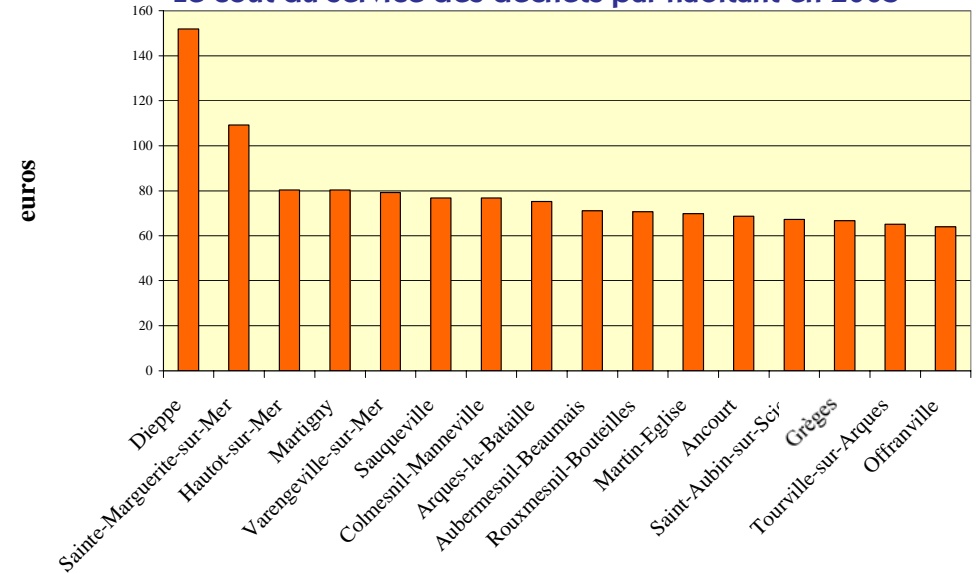
Le coût annuel du service des déchets pour l'ensemble du territoire est de 5.606.900 € soit 102,2 € par habitant (hors amortissement). Dieppe et Sainte-Marguerite-sur-mer se détachent du reste des communes en présentant un coût plus élevé par habitant. La plupart des communes se situent néanmoins entre 60 et 80 € par habitant.

Les modes de traitement des déchets sont multiples sur l'agglomération :

- incinération dans l'usine communale pour Dieppe,

- enfouissement et compostage à l'unité de traitement des ordures ménagères de Brametot pour les 5 communes autonomes,
- Enfouissement au centre de stockage des déchets ultimes de Fresnoy-Folny, site privé géré par Ikos, pour les communes du SMOMRE.

### Le coût du service des déchets par habitant en 2005



Source : Dieppe-Maritime, Étude préalable au transfert de la compétence déchet - État des lieux, nov 2005.

## Déchets banals des entreprises en 2006

Un flux annuel de l'ordre de 20 000 t/an provient des Entreprises de plus de 10 salariés et est valorisé à 80 % (20 % enfouis en Centre d'enfouissement technique). Un autre flux estimé à 15 à 20 000 t/an est généré par les artisans, les très petites entreprises services administrations. Environ la moitié de ce flux est déjà comptabilisé dans la collecte des déchets ménagers et suit donc le même traitement. Pour le reste soit près de 8 000 t, le niveau de valorisation est médiocre (inférieur à 50 %). Enfin, le flux de déchets du secteur du bâtiment est estimé à environ 12 000 t/an dont 3 000 t sont comptabilisés dans les déchets ménagers.

En résumé, sur le territoire de l'agglomération dieppoise, un flux total annuel de 75 000 t de déchets banals est comptabilisé dont 38 000 t captés par la collecte des déchets ménagers, et 37 000 t provenant des Entreprises et évacués par le secteur privé, avec un niveau de valorisation global de 50 %.

Source : Ademe